

Ecrit par le 16 août 2026

Hommage au brigadier Eric Masson : les rues bloquées durant la cérémonie



Moins d'une semaine après le meurtre d'Eric Masson, Jean Castex se rendra ce mardi 11 mai à Avignon afin d'assister à un hommage au brigadier de police tué mercredi dernier par un dealer.

La cérémonie, qui ne se déroulera pas en publique, se tiendra à la préfecture Chabran où 250 invités sont attendus dont des policiers du groupe départemental d'intervention. A cette occasion, le premier ministre remettra la légion d'honneur, à titre posthume, à Eric Masson.

Dans le cadre cette organisation et afin de sécuriser l'événement, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 13h à 17h sur le boulevard Limbert, de la place Saint-Lazare jusqu'à la route de Montfavet, et avenue de la Folie, de la rue Paul-Bagnol jusqu'au boulevard Limbert.

Ecrit par le 16 août 2026

Tour de Provence : les restrictions de circulation prévues ce week-end en Vaucluse



A l'occasion du Tour cycliste de La Provence qui se déroule du 11 au 14 février, 2 des 4 étapes de cette épreuve se déroulent sur les routes du Vaucluse ce week-end. Le Conseil départemental de Vaucluse



Ecrit par le 16 août 2026

rappelle donc que des restrictions de la circulation sont à prévoir pour permettre à cette course de se dérouler en toute sécurité.

Ascension du Ventoux

Demain samedi 13 février, l'étape 3 aura lieu entre Istres et le Mont Ventoux (Chalet Reynard), soit 159,2 kilomètres (dont 5,3 kilomètres en fictif). A cette occasion, la **RD 974** (en provenance de Bédoin) à partir du virage de St-Estève et la **RD 164** (en provenance de Sault) à partir de la Chapelle du Ventouret convergeant vers le mont-Ventoux, seront coupées à la circulation de 8h à 18h jusqu'au Chalet Reynard. Les coureurs devraient arriver dans le département de Vaucluse entre 13h45 et 14h, par la **RD 32** à Mérindol. L'arrivée au Chalet Reynard est prévue entre 16h30 et 17h10 si les conditions météorologiques le permettent. Si celles-ci sont défavorables, l'épreuve pourra être arrêtée 3 kilomètres après Bédoin sur la RD 974, entre 15h45 et 16h.

La circulation sera interdite ponctuellement sur les routes départementales empruntées par l'itinéraire, à l'avancement de la course, et sous le contrôle des forces de l'ordre. Mais les voies ne seront pas coupées. Les automobilistes devront attendre le passage de la course, soit une quinzaine de minutes. Le stationnement sera également interdit sur les sections de routes empruntées ainsi qu'au droit des intersections rencontrées sur celles-ci. Des perturbations de la circulation seront attendues sur et aux abords de l'itinéraire, le temps du passage de la course, soit environ 15 minutes.

Départ d'Avignon

Le lendemain, dimanche 14 février, l'étape 4 se déroulera entre Avignon et Salon-de-Provence, soit 165 kilomètres (dont 1,8 kilomètres en fictif). Le départ sera donné depuis le boulevard de l'Oulle à Avignon, à 12h. Après avoir franchi le Rhône en empruntant le pont Edouard Daladier, les coureurs poursuivront leur itinéraire dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône. L'arrivée théorique à Salon-de-Provence est prévue entre 15h40 et 16h20.

A noter que s'agissant d'une compétition sportive professionnelle et de haut niveau, elle est autorisée par les dispositions ministérielles applicables au regard de la crise sanitaire, elle se déroulera à huis clos et donc sans public sur les aires de départ d'Avignon, et d'arrivée au Chalet Reynard.